

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22/11/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DAC 570 Subvention (5.000 euros) à une association pour la mise en œuvre de deux résidences Cinéma dans des collèges parisiens.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention du 27 janvier 2021 relative au versement d'un premier acompte de 60.500 euros à l'association Cinémas indépendants parisiens, dont le siège social est situé 135 rue Saint Martin (75004 Paris), au titre du fonctionnement 2021,

Vu l'avenant à la convention susnommée du 8 juin 2021 relatif au soutien financier de l'association Cinémas Indépendants Parisiens, dont le siège social est situé 135 rue Saint Martin (75004 Paris), au titre de l'année 2021 ;

Vu l'avenant 2 à la convention susnommée du 12, 13, 14 et 15 octobre 2021 relatif au soutien financier de l'association Cinémas Indépendants Parisiens, dont le siège social est situé 135 rue Saint Martin (75004 Paris), au titre de l'année 2021 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à une association pour la mise en œuvre de deux résidences Cinéma dans des collèges parisiens ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Les Cinémas Indépendants Parisiens, 135 Rue Saint-Martin 75004 Paris. 22061-2021_10953

Article 2 : La dépense correspondante, soit 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO